

SYNTHÈSE D'AVIS DE LA COMMISSION DE LA TRANSPARENCE

HEXAQUINE, OKIMUS, QUININE VITAMINE C GRAND

(associations fixes de quinine et de thiamine, d'aubépine ou d'acide ascorbique)

**Avis défavorable au maintien du remboursement,
compte tenu d'une mauvaise tolérance
et d'une efficacité faible dans la prise en charge des crampes**

L'essentiel

- ▶ Ces spécialités à base de quinine sont indiquées dans le traitement d'appoint des crampes musculaires essentielles.
- ▶ Compte tenu d'une faible efficacité sur des affections bénignes qui se résolvent spontanément et du risque d'accident allergique rare mais sévère, le service médical rendu par ces spécialités est considéré comme insuffisant.

Données cliniques

- Une méta-analyse Cochrane des essais réalisés avec la quinine à des posologies usuelles montre par rapport au placebo une faible réduction du nombre de crampes sur une période de 2 semaines (-2,45 [-3,54 à -1,36]), de leur intensité exprimée sur une échelle de 3 (-0,12 [-0,20 à -0,05]) et du nombre de jours avec crampes (-1,15 [-1,93 à -0,38]). La durée des crampes n'est pas réduite. Le niveau de preuve est modéré.
- Il n'y a pas de donnée justifiant l'association de la quinine au chlorhydrate de thiamine (HEXAQUINE), à l'extrait sec d'aubépine (OKIMUS) ou à la vitamine C (QUININE VITAMINE C GRAND).
- Selon les données de pharmacovigilance, l'usage de ces produits à base de quinine expose à des risques d'effets indésirables de nature allergique : réactions cutanées, chocs anaphylactiques ou œdèmes de Quincke, thrombopénies et, plus rarement, hépatites granulomateuses.

Intérêt du médicament

- Le service médical rendu* par HEXAQUINE, OKIMUS et QUININE VITAMINE C GRAND est insuffisant pour leur prise en charge par la solidarité nationale.
- Avis défavorable au maintien du remboursement en ville et de la prise en charge à l'hôpital.

* Le service médical rendu par un médicament (SMR) correspond à son intérêt en fonction notamment de ses performances cliniques et de la gravité de la maladie traitée. La Commission de la transparence de la HAS évalue le SMR, qui peut être important, modéré, faible, ou insuffisant pour que le médicament soit pris en charge par la solidarité nationale.